

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
De la délibération n° 23-085 à 23-092 incluse	29	03	01	32
De la délibération n° 23-093 à 23-105 incluse	30	02	01	32
De la délibération n° 23-106	29	02	02	31
De la délibération n° 23-085 à 23-110 incluse	30	02	01	32

Secrétaire : Mme Marilyne MICHAUD

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR (à partir de la délibération 23-093), BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ (jusqu'à la délibération n°23-092 incluse)
- Mme SEGHIR ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-099 Avenant 1 au Lot 1 désamiantage déconstruction des marchés de travaux de reconstruction de la crèche des Acacias lié à la présence de matériaux amiantés

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

06 JUL. 2023

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



AFFICHÉ

LE

06 JUL. 2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20230703-23-099-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20230703-23-099-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

N°23-099

**AVENANT 1 AU LOT 1 DÉSAMIANPAGE-
DÉCONSTRUCTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE LA CRÈCHE DES ACACIAS LIÉ À
LA PRÉSENCE DE MATÉRIAUX AMIANTÉS**

RAPPORT

Monsieur Jacky BIDAULT rappelle aux membres du Conseil que la Ville souhaite procéder à une opération d'ampleur de renouvellement urbain du quartier des Acacias, dans le cadre d'un programme ANRU d'intérêt régional. Ces travaux comprennent notamment la réalisation d'une nouvelle crèche en lieu et place des bâtiments de l'ancienne crèche et du centre social Pastel.

Par décision n° DSTD21-087 en date du 27 décembre 2021, Monsieur le Maire a confié au groupement ACAU / ECLA / LECACHEUR / ESGCB / AGIRACOUSTIQUE / INFRASERVICES, sis 33 rue du Pré de la Bataille, 76 000 Rouen, la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération pour un montant de 151 024,50 € HT, soit 181 229,40 € TTC (TVA à 20%).

Par délibération n° 23-233, en date du 31 mars 2023, les membres du Conseil ont autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de reconstruction de la crèche des Acacias avec les entreprises suivantes :

Lot(s)	Entreprise	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n°1 : désamiantage - déconstruction	TERRASSEMENT TP CREVEL 105 route du Mesnil au Coffre 76210 Trouville- Alliquerville	89 756,00 €	107 707,20 €
Lot n °2 : fondations profondes - gros œuvre	Entreprise BOUQUET ZAC des Bourdines – Boulevard d'Aylmer 27200 Vernon	279 000,00 €	334 800,00 €

Lot n°3 : charpente - menuiseries extérieures	EV CHARPENTE 333 rue du Village 27340 Criquebeuf- sur-Seine	378 386,07 €	454 063,28 €
Lot n°4 : couverture	SAS GV GOUJON VALLEE 30 Ancienne route d'Honfleur 27310 Caumont	141 327,99 €	169 593,59 €
Lot n°5 : enduit - ITE	SAS MORIN 290 rue Alberto Santos Dumont – P.A. Le Long Buisson 27930 Guichainville	59 808,46 €	71 770,15 €
Lot n°6 : métallerie - clôtures - parements en ganivelles	SARL SIMO MICHEL 89 impasse Jacques Monod 27000 Evreux	155 121,00 €	186 145,20 €
Lot n°7 : menuiseries intérieures - plâtrerie	BTH 9 Voie du 10 Mai 1981 27100 Val-de- Reuil	197 229,00 €	236 674,80 €
Lot n°8 : plafonds suspendus	BTH 9 Voie du 10 Mai 1981 27100 Val-de- Reuil	27 366,05 €	32 839,26 €
Lot n°9 : carrelages - sols souples	KORMAZ CARRELAGE Impasse de Cocherel 27000 Evreux	51 399,10 €	61 678,92 €
Lot n°10 : peinture	ABBEI 8 rue Pierre de Coubertin 76800 Saint-Etienne- du-Rouvray	25 123,42 €	30 148,10 €
Lot n°11 : plomberie - chauffage - ventilation	MCL ROUSSEAU BATIMENT 1921 590 Rue des Cateliers 76800 Saint-Etienne-du- Rouvray	343 131,33 €	411 757,60 €
Lot n°12 : équipement de cuisine	LANEF PRO SAS 16 Avenue Carnot 76250 Deville-les- Rouen	22 000,00 €	26 400,00 €
Lot n°13 : électricité - panneaux photovoltaïques	LCE 2320 Le Wuy 76940 Arelaune-en- Seine	91 861,11 €	110 233,33 €

Lot n°14 : VRD	COLAS Parc Industriel d'Incarville 27100 Val-de-Reuil	196 551,78 €	235 862,14 €
Total		2 058 061,31 €	2 469 673,57 €

Présence de matériaux amiantés

Concernant le lot n°1, les bâtiments à désamianter / déconstruire étant en activité lors du lancement de la consultation des entreprises de travaux, la municipalité a dû attendre la pleine et entière libération des emprises pour lancer des investigations complémentaires afin de repérer les matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition, sans mettre en danger la santé du personnel et des usagers. Les conclusions de ces recherches ont révélé la présence de matériaux amiantés.

Dans ces circonstances imprévisibles, il convient de réaliser leur retrait dans le respect des réglementations en vigueur, préalablement aux opérations de démolition. La plus-value engendrée par cet avenant est de 39 125 € HT.

Le montant total du lot n° 1 est donc porté à 128 881 € HT, soit 154 657,20 € TTC (TVA à 20 %).

Le montant total des travaux est donc porté à 2 097 186,31 € HT, soit 2 516 623,57 € TTC (TVA à 20 %).

Les membres du Conseil sont donc invités à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1.

DÉCISION

Le **CONSEIL** ayant entendu le rapporteur et délibéré,

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n° 23-233, en date du 31 mars 2023, autorisant le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux de reconstruction de la crèche des Acacias,

Vu la décision n° DSTD21-087 en date du 27 décembre 2021, confiant au groupement ACAU / ECLA / LECACHEUR / ESGCB / AGIRACOUSTIQUE / INFRASERVICES, la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération,

Considérant la nécessité d'intégrer le surcoût engendré par la recherche et le traitement des matériaux présents contenant de l'amiante, avant la démolition du bâtiment.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant susmentionné, par lequel le montant du lot n° 1 est porté à 128 881 € HT, soit 154 657,20 € TTC (TVA à 20%).

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

